

**Attribution de subvention au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2013/566

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre un dossier relatif à la politique muséographique du Département.

La Communauté de communes d'Alsace Bossue s'est engagée dans une démarche de valorisation de son patrimoine historique et architectural à travers la réalisation d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. Le projet a été labellisé CIP en commission permanente du 17 décembre 2007, et est inscrit en tant que « projet d'excellence » dans le contrat de territoire de l'Alsace Bossue / Pays de Sarre-Union. Les travaux ont débuté en mai 2012 : une pré-ouverture se fera à l'automne 2013 et l'inauguration se tiendra au printemps 2014.

En 2013, quatre actions de préfiguration sont prévues :

- 1) *Restauration du site archéologique de la Villa* : suivant les préconisations d'un architecte du patrimoine, un chantier de restauration du site de la villa gallo-romaine sera mené, en lien avec l'association gestionnaire du site (la société pour la recherche archéologique en Alsace Bossue). Afin de renforcer l'équipe bénévole, il sera également fait appel à un chantier d'insertion. Cette restauration devrait s'achever à l'automne 2013 afin que le site soit prêt à intégrer un projet paysager (intégré dans le projet architectural du CIP). Le chantier de restauration sera ouvert à l'occasion des journées du patrimoine 2013.
- 2) *Mission photo du chantier du CIP*
En vue de conserver la mémoire du chantier du CIP, de valoriser les savoir-faire, les métiers et entreprises associés, la communauté de communes d'Alsace Bossue envisage la réalisation d'une mission photo pour toute la durée du chantier. Ces photographies feront l'objet d'une exposition à l'automne 2013, lors de la manifestation « Passé à venir ». Elles permettront, par la suite, la réalisation de supports pédagogiques.
- 3) *Préparation de l'ouverture de l'équipement* : La communauté de communes prépare l'ouverture au public de l'équipement, envisagée au printemps 2014, et procèdera au recrutement de l'équipe à l'été/automne 2013. Elle va également préparer le programme d'activité de l'année prochaine (animations, ateliers, événements, etc...). Dans cette perspective, elle sollicite le Département pour un soutien aux postes du CIP liés à la gestion du projet, la médiation et l'animation du lieu.
- 4) *Manifestation « Passé à venir »*, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, la BDBR, le Parc naturel régional des Vosges du Nord, des associations patrimoniales : durant un mois, autour des journées du patrimoine, se tiendra une programmation sur le thème du chantier. Il s'agit ainsi de proposer aux publics de visiter plusieurs sites en chantier et de leur faire découvrir l'archéologie du bâti. Au

CIP de Delhingen se tiendra l'exposition photographique du chantier du CIP ; au relais de la bibliothèque départementale de Sarre-Union, sera présenté un panorama d'une quinzaine de sites d'Alsace Bossue, soumis à l'exercice de l'avant-après. Cette manifestation comprendra également l'organisation de concerts, d'un salon du livre, un concours photographique sur le patrimoine d'Alsace Bossue à destination des amateurs, et des animations pour le grand public et le jeune public.

Le coût global de ce programme d'actions de préfiguration 2013 est estimé à 60 100 €.

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour le fonctionnement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Le Département pourrait allouer une subvention de 24 250 € sur les dépenses de fonctionnement, représentant 50% des dépenses éligibles.

En effet, les dépenses relevant des frais de restauration, de location de matériel, de communication, des frais postaux, des charges du bâtiment, des prestations de services (concerts) et redevance ne sont pas des dépenses éligibles au dispositif actuel en faveur des CIP.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 20 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	108 000,00 €	78 381,92 €	24 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue une subvention de 24 250 € sur les dépenses de fonctionnement, conformément au tableau annexé, au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au pro-rata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL